

## Reprise des séances du conseil municipal en présence du public

**Saint-Constant, le 26 août 2020** – La Ville de Saint-Constant annonce la reprise de ses séances du conseil municipal en présence du public, **dès le 15 septembre prochain**, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon.

En raison de la pandémie actuelle, les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées, le port du masque sera obligatoire et la distanciation physique devra être respectée. À cet effet, la capacité de la salle, qui est habituellement d'un maximum de 200 personnes, a été réduite à 75.

Advenant le cas où la capacité maximale de la salle serait atteinte un soir de séance, l'enregistrement audio de cette séance sera publié sur le site Web de la Ville dès que possible. Le procès-verbal de chaque séance sera également en ligne dans les meilleurs délais.

« Jusqu'à ce jour, le nombre de personnes présentes à une séance du conseil municipal n'a jamais dépassé la limite. Nous sommes donc confiants de pouvoir accueillir, de manière sécuritaire, tous les citoyens qui désireraient assister aux séances. Nous sommes heureux et impatients de revenir à la formule devant public et de revoir les Constantines et les Constantins », mentionne le maire, Jean-Claude Boyer.

**La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 15 septembre à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité.** Notez que nous avons légèrement modifié le déroulement de la période de questions afin de respecter les mesures sanitaires. Vous pouvez consulter les documents relatifs aux séances du conseil au : [saint-constant.ca/fr/seances-du-conseil-et-documents-publics](http://saint-constant.ca/fr/seances-du-conseil-et-documents-publics).

– 30 –

**Source :** Service des communications  
Ville de Saint-Constant  
450 638-2010, poste 7460  
[communication@saint-constant.ca](mailto:communication@saint-constant.ca)